



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**  
Service de l'eau et des risques

**Dossier suivi par :**

☎ : 04.68.38.10.95

✉ : cyprien.jacquot

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **10 DEC. 2018**

Monsieur le Président,

Afin de préserver la ressource en eau du bassin versant du Tech, identifiée en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, mon prédécesseur vous avait sollicité par courrier du 14 octobre 2013 pour que le syndicat du bassin versant du Tech-Albères (SMIGATA) élabore un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

J'ai pris connaissance du PGRE élaboré et approuvé par la CLE lors de sa séance du 28 mai 2018.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli en concertation avec les différents usagers et acteurs de l'eau. Je constate que l'avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) du 28 décembre 2017 a bien été pris en compte, que le PGRE présente un caractère suffisamment ambitieux et opérationnel, et que les actions sont à la hauteur des objectifs de débits de gestion fixés en 2021 par le SDAGE.

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions et sur le suivi de leurs effets. Chaque porteur de projet et chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'action doit maintenant faire le nécessaire pour mener à bien l'action programmée. Pour faciliter cet exercice et respecter les calendriers de réalisation, je compte sur l'engagement et sur l'accompagnement de l'ensemble des partenaires techniques, administratifs et financiers auprès des porteurs de projets. Je compte aussi particulièrement sur l'animation du SMIGATA

Monsieur Alexandre PUIGNAU  
Président du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Tech-  
Albères

Téléphone / Télécopie :

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX  
+33 (0)4.68.38.12.34 / +33 (0)4.68.38.11.29  
Renseignements :  
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Internet : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)  
Courriel : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Je serai particulièrement attentif à ce que les économies d'eau programmées dans le PGRE sur les infrastructures de distribution (amélioration du rendement des réseaux AEP, étanchéification des canaux d'irrigation, ...) se traduisent effectivement par des réductions de prélèvements dans les cours d'eau, d'autant plus que ces projets recevront des financements publics.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du PGRE devra faire l'objet d'un suivi régulier par la CLE, aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur les débits des cours d'eau.

Pour leur part, les services de l'État conduiront les actions réglementaires permettant de mettre en adéquation les autorisations administratives existantes et le partage de la ressource disponible prévu dans le PGRE. Pour certains usagers, ce travail nécessitera au préalable une régularisation administrative de leurs ouvrages et prélèvements. La méthode et le calendrier seront ajustés aux enjeux des différents secteurs géographiques, et seront coordonnés avec la poursuite de la démarche réglementaire de relèvement des débits réservés.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site internet des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée ([www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr))

Enfin, je rappelle que l'élaboration de ce premier PGRE s'est concentrée sur la partie aval du bassin versant du Tech, présentant les plus forts enjeux. Comme prévu dans la stratégie du PGRE, la partie amont, et notamment le sous-bassin du Riuferrer qui est en déséquilibre, fera l'objet durant la phase de mise en œuvre du PGRE d'un accompagnement renforcé, permettant d'approfondir les connaissances et le partage de l'eau dans ces secteurs. Je souhaite que ces nouveaux éléments soient intégrés au plus tôt dans une mise à jour du PGRE, de manière à constater les premiers effets avant l'année 2021.

J'adresse copie de ce courrier à l'ensemble des parties prenantes et maîtres d'ouvrages en charge d'actions inscrites au PGRE.

Le service en charge de la politique de l'eau à la DDTM est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite du PGRE, et je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans sa mise en œuvre.

Certain de pouvoir compter sur votre étroite collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Merci

Le Préfet  
**Philippe CHOPIN**

Copie : liste ci-joint

## liste des Maitres d'ouvrage d'actions inscrites dans le PGRE Tech-Albères

- ASA Villeneuve de la Raho
- ASA du Canal de Céret
- ASA du Canal de Palau del Vidre
- ASA du Canal de Saint Jean Pla de Corts
- ASA du Canal des Albères
- ASA du Canal d'Ortaffa
- ASA du Canal Orts del Bosc i las Parets
- ASA du Canal Jaubert
- ASA du Canal Pas d'en Nègre et Salita
- ASA du Palau
- ASA du Rech Mayral
- ASL du Canal du Can Day
- Communauté de communes ACVI
- Commune d'Elné
- Comme d'Amélie les bains
- Commune d'Argelès sur Mer
- Commune de Maureillas Las Illas
- Syndicat intercommunal AEP Vallespir
- Syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon
- SMIGATA
- Fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques 66
- Chambre d'agriculture 66
- DDTM 66
- DREAL Occitanie / SPC

